



COMMISSION DE SUIVI DE SITE

Société PPG France Manufacturing - Saultain

Lieu : Sous-préfecture de Valenciennes

Date : Le 4 septembre 2020

Collège "Administrations de l'Etat"

Monsieur CHPILEVSKY, Sous-Préfet de Valenciennes
Monsieur PAQUE, Préfecture du Nord, Direction des sécurités
Madame PEREZ, DREAL
Monsieur DULION, DDTM 59

Collège "Exploitant"

Monsieur BONNY, PPG, Directeur du site de Saultain
Madame BRUSS, PPG, Responsable HSE

Collèges « salariés »

Monsieur FOSSE, PPG, Secrétaire de la CSSCT

Collège "Collectivités"

Monsieur SOIGNEUX, Maire de Saultain
Monsieur VANESSE, Maire de Curgies

Collège "Riverains"

Monsieur CLERFAYT, Président de la CSS

Personnes qualifiées

Capitaine JOVER, SDIS 59
Capitaine GAUTHIER, SDIS 59

Secrétariat de la CSS

Madame GAMELIN, S3PI

ORDRE DU JOUR

- I. Introduction du Président de la CSS
- II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement PPG pour l'année 2019 (risques technologiques et risques chroniques)..... **Erreur ! Signet non défini.**
- III. Questions et échanges

La séance est ouverte à 14 heures 05.

I. Introduction du Président de la CSS

La séance commence par un tour de table de tous les participants. Constatant l'atteinte du quorum, Monsieur Le Sous-Préfet propose de procéder à la présentation du bilan d'activités de l'établissement PPG.

II. Bilan d'activités et environnemental de l'établissement PPG pour l'année 2019 (risques technologiques et risques chroniques)

Monsieur BONNY explique que l'équipe de direction s'est stabilisée depuis l'année dernière. Un nouveau contrôleur financier a rejoint l'encadrement, alors qu'un responsable des ressources humaines est en cours de recrutement. Un membre du comité de direction se consacre désormais à des projets d'amélioration continue.

La fabrication de résines a démarré en 1966. La production correspond principalement à trois activités : la fabrication de résines, la réalisation de pâtes et la production de *Mixing Cell*. Le site de Saultain héberge également une plateforme logistique européenne et un centre de développement. Le site fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Face aux demandes des clients, l'arrêt d'été a été réduit au minimum, pour une activité continue entre le 2 janvier et le 23 décembre. L'effectif de l'établissement se compose aujourd'hui d'environ 175 personnes. Des recrutements importants ont été menés pour compenser les départs à la retraite.

Pour fabriquer les résines, des matières premières sont chargées dans un réacteur. Le mélange est ensuite placé dans un *tank* de dilution, avant d'être filtré, conditionné et expédié. Les résines décoratives produites à Saultain entrent dans la fabrication des peintures, notamment destinées à l'industrie automobile. Quatre familles de résines sont ainsi produites : acryliques, polyuréthanes, polyesters et solutions aqueuses. La création de pâtes s'effectue en ajoutant des pigments, des solvants et des additifs aux résines, alors que la *Mixing Cell* est produite en mélangeant des vernis, des pâtes colorantes et des additifs.

Les investissements réalisés en 2019 s'élèvent à 1,6 million d'euros, avec des projets portant notamment sur la ventilation, les passerelles de dépotage, la sécurité incendie et la mise à jour du réseau électrique. En complément, l'équipe HSE bénéficie d'un budget de fonctionnement d'environ 1 million d'euros par an.

Madame BRUSS ajoute que 2,7 millions d'euros d'investissement HSE ont été approuvés pour l'année 2020. Les projets initiés en 2019 seront poursuivis, alors que l'automatisation des procédés sera mise à jour, pour 1,2 million d'euros. Suite à la crise sanitaire, ces investissements seront échelonnés sur 2020 et 2021.

Un exercice du Plan d'Opération Interne (POI) a été effectué le 28 novembre 2019, en dehors des heures ouvrées du site portant sur un incendie du parc de stockage des fûts M2.

Les points positifs concernent : la gestion de la situation par l'agent au poste de garde, le déploiement rapide des ESI et la gestion en temps réel de l'état des stocks.

En revanche, avoir une unique personne en astreinte DOI (Direction des Opérations Internes) peut se révéler insuffisant pour gérer la crise, des renforts de DOI pour le DOI d'astreinte seront donc intégrés aux procédures. Des opportunités d'amélioration sont également apparues sur l'exploitation des documents, l'état des stocks (ajout de codes ADR) et sur la communication avec le SDIS.

En 2019, le site de Saultain a rejeté 37 092 m³ d'eau traitée dans le milieu naturel. Aucun dépassement n'a été relevé sur les paramètres de l'arrêté préfectoral (MES, DCO, débit). L'établissement a consommé environ 39 000 m³ d'eau de ville et 34 000 m³ d'eau de forage, en deçà des limites fixées dans l'Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter. Un suivi journalier et hebdomadaire des consommations d'eau a été mis en place.

De même, aucun dépassement des valeurs limites d'émissions (VLE) n'a été enregistré sur les prélèvements atmosphériques effectués.

Des dépassements de taux de légionelles ont en revanche été détectés. Des investigations ont été menées. Le détartrage des échangeurs ou la présence de bras morts (eaux stagnantes) sont probablement à l'origine de la prolifération des bactéries. Un plan d'action pour supprimer au maximum les bras morts est en cours.

La DREAL a procédé à plusieurs inspections en 2019 : risque de légionellose, émissions atmosphériques, systèmes de sécurité et stratégie de défense incendie, et pollution du Riot Salin. Par ailleurs, l'Inspection du Travail a livré ses observations suite au CSSCT extraordinaire du 27/08/2019 et, d'autre part, à la réalisation d'une inspection SEVESO.

Les mesures de retombées atmosphériques réalisées dans le voisinage de l'usine se sont avérées conformes.

Des mesures complémentaires ont été prises pour répondre aux risques mis en exergue par la catastrophe de Lubrizol. Le Document Unique d'Evaluation des Risques a été actualisé pour intégrer le risque épidémique.

III. Questions et échanges

Monsieur PAQUE explique que le plan Orsec PPI est en cours de validation. À la suite de la phase de consultation, l'arrêté d'approbation du PPI sera établi puis diffusé dans tous les services, les mairies et les sous-préfectures.

Madame PEREZ indique que l'arrêté préfectoral du 17 août 2020 prend acte de la révision de l'étude de dangers, qui a permis de conclure à une absence de modification du PPRP.

Monsieur DULION rappelle qu'aucun changement ne sera apporté au PPRP. Il souligne en outre la qualité environnementale des rejets aqueux de l'usine de Saultain.

Le Capitaine JOVIER indique que les points d'amélioration soulevés lors du précédent exercice POI seront testés lors de prochaines mises en situation.

Monsieur FOSSE se déclare en accord avec les éléments présentés par la Direction du site.

Monsieur SOIGNEUX salue la qualité des contacts établis avec les représentants de l'usine. Le déclenchement de la sirène interne de l'entreprise sera désormais porté à sa connaissance. La DREAL a été interpellée suite à la détection d'une eau colorée dans le Riot Salin, cours d'eau dans lequel se déverse le bassin de l'usine PPG.

Madame PEREZ signale qu'un contrôle a été effectué le 19 décembre 2019. Aucun lien direct n'a pu être établi avec l'usine de Saultain. Les valeurs limites fixées par l'arrêté préfectoral étaient respectées dans le cadre de l'autosurveillance. Le contrôle inopiné réalisé en novembre 2019 n'a pas non plus démontré de dépassement des VLE sur les paramètres mesurés.

Monsieur VANESSE souhaite que les instructions à suivre en cas d'alerte soient également diffusées à Curgies. Des habitants indiquent avoir senti des odeurs de solvants, notamment la nuit.

Madame GAMELIN précise que la campagne d'information aux risques majeurs à laquelle PPG a participé a eu lieu en 2019 et que des brochures d'information ont été mises à disposition pour la commune de Curgies, mais que le S3PI reste à disposition de l'industriel ou de la commune s'il y a un besoin de brochures complémentaires. Entre temps, elle invite M. VANESSE à consulter le site reflexes-seveso.fr qui reprend toutes les consignes.

Monsieur PAQUE précise que la consultation prendra fin le 15 septembre 2020, pour un retour des registres finalisé au 21 septembre. L'arrêté préfectoral entérinant le plan Orsec PPI sera émis fin septembre / début octobre.

Monsieur le Sous-Préfet rappelle la vigilance qu'il convient de maintenir à l'égard des risques industriels. Une réunion de travail pourra être organisée avant la prochaine CSS.

La séance est levée à 14 heures 50.

Le président de la CSS

Monsieur Clerfayt

